

mais on peut, dès le début, poser ce principe : toute armée est condamnée à succomber à sa légende.

Trois de ces légendes nous apparaissent dans les temps modernes; il y a la légende de Louis XIV, celle de Frédéric-le-Grand et celle de Napoléon. Chacune d'elles a abouti à un écoulement, parce qu'en vertu d'une loi fatale, tout peuple qui se fie à sa légende se condamne par le fait au relâchement et à l'inertie. L'honorable membre rappelle en suite ce qu'était l'armée sous l'ancien régime, pendant la révolution, sous Napoléon I<sup>er</sup>; il parle aussi de cette fureur qui pousse la nation vers les hochets, les décorations.

La Commune elle-même, dit-il, voulait fonder un ordre qui ne différerait de la Légion d'honneur que par un liseré très-mince. Nous ne sommes plus au temps où le Directoire, ajoute le général, allouait comme récompense au général Hoche les plus beaux chevaux de l'armée, plus deux pistolets de la fabrique de Versailles.

Mais survint l'Empire, et avec lui le patriotisme c'éda la place à la préoccupation personnelle. L'armée de l'Empire, si surfaite par la légende, était rongée par trois plaies; 1<sup>o</sup> le remplacement, qui tuait l'esprit de corps; 2<sup>o</sup> la centralisation, qui entraînait la mobilisation; 3<sup>o</sup> l'abaissement des caractères, résultat de l'égoïsme.

Pour faire des réformes utiles, pour éviter le retour de pareils maux, dit le général Trochu, il faut créer un bon cadre de sous-officiers, supprimer le remplacement, éviter la captation militaire, comme cela s'est pratiqué au 2 décembre, qui a porté à l'armée un coup mortel (applaudissements). Sachons, comme la Prusse l'a fait naguère au lendemain de ses désastres, confesser nos erreurs, préparer l'avenir par l'éducation nationale et celle de l'armée.

On parle de revanche, la première à prendre c'est contre nous-mêmes, l'autre viendra plus tard. (Applaudissements.) En résumé, dit en concluant l'orateur, il faut relever la profession des armes par le service obligatoire à court terme, par de bons cadres, par le travail et l'émulation, par une éducation moins subalterne et moins routinière. (Applaudissements.) L'orateur est félicité en descendant de la tribune.

M. Sczanne prie l'Assemblée de mettre à son ordre du jour, après la loi militaire deux projets de concessions de chemin de fer. (Adopté.)

Demain, suite de la discussion.  
La séance est levée à 5 heures et demie.

Le conseil municipal de Grenoble avait décidé que les noms des citoyens de la ville tués à la guerre, après le 4 septembre, seraient inscrits sur des tablettes de marbre, à l'hôtel de ville.

Sur la question de savoir si les noms des citoyens tués avant le 4 septembre seraient également inscrits, le conseil a voté non à une grande majorité.

Il demeure donc établi par le conseil municipal de Grenoble que les braves gens qui se sont fait tuer pour la France après le 4 septembre sont seuls de première qualité; les autres, les morts d'avant le 4 septembre, s'étant fait tuer trop tôt, — sous un régime monarchique, — ne sont que des morts de seconde catégorie.

Est-il besoin d'ajouter que le conseil municipal de Grenoble appartient à une nuance accentuée du parti démocratique?

## ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Achille Scrépel, adjoint au maire de la ville de Roubaix, nous adresse la lettre suivante :

Roubaix, 28 mai 1872.  
Monsieur le Rédacteur du Journal de Roubaix,

M. de Harchies fait connaître, par la voie de votre journal, que le produit des souscriptions recueillies pour l'organisation d'une cavalcade, qui n'a pu avoir lieu, a été par lui, versé dans mes mains.

J'ai reçu, en effet, la somme de cent soixante-dix-sept francs qui m'est déposée à la mairie.

Les personnes qui peuvent justifier d'avoir participé à cette quête et désirent reprendre

leur argent, sont invitées à se présenter au secrétariat de la mairie, avant le 13 du mois prochain.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.  
ACHILLE SCRÉPEL, adj.

Le Journal officiel a promulgué la loi modifiant les droits de timbre auxquels sont assujettis les titres de rente et effets publics des gouvernements étrangers qui a été votée par l'Assemblée nationale dans la séance d'hier.

Le droit de timbre sur les titres de rente, et emprunts étrangers, est fixé :  
A 0 fr. 75 c. pour chaque litre de 500 fr. et au-dessous;

A 1 fr. 50 c. pour chaque litre de 500 fr. jusqu'à 1,000 fr.;

A 3 fr. pour chaque litre au-dessus de 1,000 fr. jusqu'à 2,000 fr., et ainsi de suite, à raison de 1 fr. 50 c. par 1,000 fr. ou fraction de 1,000 fr.

Ce droit n'est pas assujéti aux décimes.  
Il est perçu par la valeur nominale du titre.

Des personnes qui revenaient ce matin de la messe de Fives ont relevé un individu percé de coups de couteau et baissant dans son sang; il a été transporté à l'hôpital St-Sauveur. Les détails nous manquent. (Vraie France)

M. Testelin est depuis quelque temps absent de Versailles; on l'a vu à Lille et à Douai. Nous savons bien qu'il a pu être appelé par une fête de famille; mais dans nos pays les noces ne durent pas plusieurs semaines comme dans certaines contrées. M. Testelin chaufferait-il dans l'ombre la candidature Derognant? Dans ce cas, nous ne verrions pas pourquoi quelqu'autre membre de la députation du Nord, au sein de laquelle M. Testelin est une dissonnance, ne viendrait pas, de son côté, soutenir le candidat opposé au candidat rouge. (Vraie France)

Nous lisons dans le Rollien :

« Les bonnes habitudes ne se perdent pas. — Au cours du procès du retour d'Anvers, un témoin a révéilé que dans la bagarre on lui faisait sa montre et son porte-monnaie. — M<sup>re</sup> Laurier s'est récrié qu'assurément de tels procédés n'étaient pas républicains, pas plus qu'il n'était français d'injurier et de battre les femmes, comme on l'a fait le 25 février au soir.

« Cet amour exagéré de la propriété des autres paraît pourtant dominer dans les foules républicaines.  
« Dans la bande qui a fait escorte jeudi à l'illustre acquitté de la Cour d'assises, M. Masure, du palais de justice à son hôtel, il n'y avait d'après le récit du Progrès, que les purs de la démocratie.

« C'est pour cela sans doute qu'un membre du jury a eu la satisfaction de se voir alléger de son porte-monnaie qui contenait 65 fr.

« On voit qu'il se mêle toujours à la politique bruyante de la rue un petit grain de communisme pratique. »

Un fraudeur émérite, le nommé Charles Bailleul, était rencontré ces jours derniers à Roncq, à la tête d'une bande de fraudeurs ayant chacun sur le dos une charge de tabac belge. Poursuivi par un lieutenant un préposé des douanes, l'und'eux, Bailleul, fut terrassé par le lieutenant qui parvint, non sans une vive résistance, à maintenir le fraudeur en état d'arrestation. Le préposé, moins heureux que son lieutenant, après avoir vainement essayé de ramener l'un des hommes de la bande, s'en revint blessé de plusieurs coups de couteau que ces dangereux contrebandiers lui avaient portés à la gorge.

A l'audience correctionnelle de Lille d'hier matin, cet agent zélé s'est présenté

le cou enveloppé d'une écharpe, ses blessures n'étant pas encore cicatrisées.  
Le tribunal a condamné Bailleul à 6 mois de prison et 500 fr. d'amende, pour fraude et à six mois de prison et la même amende pour le délit de rébellion.

Procès-verbal acté dressé à la charge d'un habitant de notre ville pour délit de pêche.

On le sait — nul n'est censé ignorer la loi — la pêche est interdite du 15 avril au 15 juin, époque de la fraie.

Patience, messieurs les pêcheurs, quinze jours encore, et le malencontreux bicorne de la gendarmerie ne viendra plus troubler vos innocents plaisirs!

Encore un accident de voiture à signaler :

« Hier après-midi, route de Croix, un cheval attelé à une voiture s'est enporté et, dans sa course sur les trottoirs, a renversé une petite fille qui a été blessée au front et au pied.

« Les blessures ne sont pas graves. »

A Bourghelles, canton de Cysoing, deux personnes ont été mordues par un chien hydrophobe. Cet animal a été immédiatement abattu; quant aux personnes mordues, tous les soins leur ont été prodigués et leur morsure n'aura pas, croit-on, de fâcheuses conséquences.

Les grandes chaleurs arrivent; il serait temps, croyons-nous, que l'autorité municipale publiât un arrêté sur la dévagation des chiens. Cette mesure ne pourrait que prévenir des accidents trop souvent irréparables.

Un de nos compatriotes, M. César Delespaul, vient de faire paraître à l'Union Musicale, deux compositions très remarquables. La première est un *Offertoire* pour orgue dédié à M. Edouard Batiste, l'éminent organiste de Saint-Eustache; le début en est large et grandiose; vient ensuite un *Thème* pour hautbois, bien chantant, et délicatement varié.

L'autre composition, intitulée *Les Rubis*, est appelée à un grand succès de salon. Cette *Fantaisie-Polka*, brillante en rythme, se recommande par la distinction de la mélodie et la richesse de l'accompagnement. Tous les pianistes amateurs voudront posséder dans leur collection de morceaux, la nouvelle œuvre de M. César Delespaul.

## Dernières Nouvelles

On lit dans le Journal officiel d'aujourd'hui :

« Le journal *l'Événement*, dans son numéro du 27 mai courant, s'est fait l'écho, sous toutes réserves d'ailleurs, d'un bruit d'après lequel M. le maréchal Bazaine ne serait soumis, à Versailles, qu'à une détention fictive et conserverait la faculté de sortir, à son gré, de la maison qu'il habite, avenue de Picardie.

« Les renseignements donnés à *l'Événement*, à ce sujet, sont complètement inexacts. »

## Faits Divers

— UN PONT... GIGANTESQUE. — Nous extrayons du journal *La Turquie* l'article suivant :

« Les chambres Roumaines viennent d'autoriser leur gouvernement à traiter avec la Sublime Porte pour la construction en commun d'un pont à jeter sur le Danube, afin de relier Giurgevo à Rutschuk et de mettre en communication les lignes ferrées des deux pays. Voici les principales dispositions qui, d'après les plans de M. Philippo, doivent être adoptées pour la construction du pont :

« La longueur serait de 9435 pieds anglais.  
« Le grand courant serait franchi sur 3 ouvertures de 310 pieds et deux autres de 200 pieds chacune.

« Neuf ou dix ouvertures de 260 à 210 pieds chacune continueraient le pont dans la direction de Giurgevo. Il y en aurait un grand nombre d'autres de 30 à 80 pied,

chacune pour traverser l'île de Ramadan.  
« Les 5 piles du grand courant et une partie des autres parmi les plus rapprochées du centre, seraient garnies de briques-glaces d'une puissance proportionnée au danger à vaincre.

« La hauteur du pont entre le niveau des eaux, en été, et le dessous des tabliers des 5 grandes ouvertures serait d'environ 95 pieds, ce qui permettra, en tout temps, le passage des bateaux à vapeur et des navires à voiles.

« La largeur du pont dans le projet de M. Philippo, est calculée sur celle d'un chemin de fer à simple voie, avec passage réservé aux piétons.

« Tout le pont serait construit en fer et en acier jusqu'au faite des piles.  
« Le prix de construction était estimé à 25 millions de francs, dont 10 à la charge de la Roumanie. »

— A la suite des crues du Doubs, deux ponts de chemins de fer ont été enlevés sur la route de Besançon à Montbéliard.

D'autre part, le maire de Verdun télégraphie que le Doubs augmente toujours. Il est à 5 mètres 55.  
M. le chef de gare de Besançon vient d'adresser au maire de la ville, la lettre suivante :

« 24 mai.  
« J'ai l'honneur de vous informer que la circulation sur le chemin de fer vient d'être interrompue entre Besançon et Belfort par la chute du pont provisoire sur le Doubs, à Vougaucourt. En conséquence, le transport des voyageurs et des marchandises se trouve momentanément arrêté à la gare de Colombier-Fontaine.

« Il n'y a pas d'autre accident que la rupture du pont. »

## Commerce

Havre, 28 mai.  
(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)  
Ventes 1,000 b., assez bonne demande, prix fermes.

Liverpool, 28 mai.  
(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et C<sup>o</sup>, représentés par M. Bulteau-Desbonnet.)  
Ventes 12,000 b. marché ferme, particuliers disent prix raiidissants.

Liverpool, 25 mai.  
Ventes 12,000 b. dont 9,000 b., pour la filature, prix fermes. Cotes sans changement. Nouvelle récolte, Orléans embarquement octobre novembre rien au-dessous de good ordinary 10 5/8. Expédition directe d'octobre 11 d.

Liverpool, 27 mai.  
Ventes 15,000 b. dont 11,000 b. pour la filature, prix fermes. Amérique 11 5/16 à 11 9/16. Oomra 8 7/16. Amérique avril 11 1/2. Nouvelle récolte octobre novembre 10 7/16.

HAVRE. — Lundi, 27 mai 1872. — Nous ouvrons la semaine avec une très-bonne demande de consommation, et les ventes en cote disponible atteignent le chiffre de 1,635 b. Les prix sont très-tendus pour les bons cotons d'Amérique, qui ont été demandés aujourd'hui, et très-fines pour les autres sortes dont on s'occupe davantage. Outre les ventes cotées, on a traité environ 633 b. Sorocaba disponibles, à fr. 427 25, entrepôt.

A livrer, nous cotons : 2,000 b. Oomra fair, à livrer par navire *Camperdown*, expédié de Bombay le 26 avril pour Falmouth, à ordres, à fr. 103, affaire qui remonte à samedi. On a traité aussi des Haïti à livrer, à fr. 116.

Le terme est calme. Samedi soir, on a fait en Louisiane les mois de juillet à septembre à fr. 134, et aujourd'hui, le mois courant à 133 50 et juin à 134. On est acheteur d'août à 134 fr., vendeur à 135.

Liverpool vient avec de bonnes affaires et des prix un peu plus chers.

On a, par télégramme privé, des avis des Etats-Unis de samedi qui sont toujours favorables. La tendance est à la hausse.  
Le steamer *Corrina*, au lieu de charger à Bombay, devait, aux dernières, dates se rendre à Carwar prendre des cotons pour le Havre.

Le stock jeudi soir à Londres se composait de :  
13.147 b. Surate et Seinde 5.715 b.  
64.971 • Madras 15.332 •  
43.989 • Tinnivelly 24.213 •  
105.469 • Bengale et Rangoon 28.447 •  
6.938 • Divers 11.341 •

236.314 b. contre	85.048 b. en 1871
Nous cotons :	
Très ord. Louisiane	137
Low Midd. Louisiane en mer	136 N
ditto en charge	136 N
Ordinaire Fernambourg	128
Bon ordinaire Oomra	100
New Oomra, en charge et en mer	103
Bon ord. Tinnivelly	95
Ordinaire Cocanadah	86
Bon ordinaire Bengale	70

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE BANQUE DE CREDIT ET D'EMISSION (ANONYME)

Capital : 5,000,000 francs

Siège social : 37, rue Tailbout, Paris

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :  
Participation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres. (Mêmes numéros conservés.)

Païements de tous coupons.  
Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque  
Opération de Bourse au comptant et à terme (coutrage officiel.) Reasseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

Le Président du Conseil d'administration  
N. LEFEBVRE-DURUFLÉ, G. O.

2030

LE CHOCOLAT-MENIER SE VEND PARTOUT ON ÉVITERA LES CONTREFAÇONS EN EXIGANT le véritable nom 2113

## BOURSE DE LILLE

DU 27 MAI 1872

COURS DU JOUR.

FONDS DE L'ÉTAT

Rente 3 0/0 . . . . . 55 40  
Rente 4 1/2 0/0 . . . . . 78 75  
Emprunt 5 0/0 . . . . . 82  
Obligations 6 0/0 1870 . . . . . 503 75

OBLIGATIONS DES VILLES.

Paris 1855-1860 . . . . . 382 50  
Paris 1865 . . . . . 447 50  
Lille 1860 . . . . . 92  
Lille 1863 . . . . . 86  
Lille 1868 . . . . . 472 50

Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. . . . . 37

Armentières . . . . . 470

Bordeaux . . . . . 82

Département du Nord . . . . . 82

Amiens . . . . . 93 75

CHEMINS DE FER

Actions Nord . . . . .

id. Lyon . . . . .

id. Orléans . . . . .

Obligations Nord . . . . . 302 50

id. Lyon fusion anciennes 293

id. Lyon fusion nouvelles 284

id. Orléans . . . . . 296 75

id. Midi . . . . . 289 75

id. Ouest . . . . . 288

id. Lille à Béthune . . . . . 257 50

id. Lille à Valenciennes . . . . . 263 50

VALEURS LOCALES

Caisse commerciale de Lille, Verlay 550

Caisse comm. c<sup>o</sup> de Roubaix, Verlay 522 50

Caisse d'escompte Pérot et C<sup>o</sup> . . . . . 640

Crédit industriel et de Dépôts du Nord 521 25

Comptoir commercial Devilder et C<sup>o</sup> 562 50

Gaz de Wazommes c. dé. . . . . 1317

Le Nord, assurances contre l'incendie 1330

CHARBONNAGES

Azincoort . . . . .

Bruay . . . . . 3100

Bully-Grenay (le sixième) . . . . . 410

Carvill . . . . . 886 25

Courrières . . . . . 11500

Escarpettes . . . . . 1150

Ferlay . . . . . 940

Lens . . . . . 9700

Liévin (action libérée) . . . . .

Meurchin . . . . . 1650

Vicoigne et Nœux . . . . .